



La retraite sportive

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 juin 2021

Présents : BOSSARD Lucette, CHAGNEAU Albert, FERRET Patrick, FOURNIER Françoise, FOURNIER Joël, GRATON Jeannine, GRIMAUD Madeleine, IMBERT Benoît, MOULIN Jacques, PRAIN Marie-Ange

Absentes excusées : EPAUD Annick, GAZEAU Agnès, GUILBAUD Nicole

Après accueil des participants, Jeannine GRATON ouvre la séance à 9 h 30.

DATE DE REPRISES DES DIFFERENTES ACTIVITES

Si les conditions sanitaires le permettent, toutes les activités reprendront le **7 septembre 2021** (Jeux de cartes, boules, palets, Chant'amis, retraite sportive...), l'atelier mémoire le **9 septembre 2021**. Pour Le scrabble, la date reste à définir.

Les membres de l'équipe d'intendance vont être recontactés pour savoir s'ils veulent bien continuer à assumer l'installation des tables et le service de la collation des après-midi jeux.

FIXATION DES DATES DES EVENEMENTS PONCTUELS

- **Inscriptions** au club : le **lundi 6 septembre** et le **mardi 14 septembre 2021**
- **Repas annuel** le **26 octobre 2021**, il sera maintenu en fonction des normes sanitaires
- **Assemblée Générale** : le **18 novembre 2021**
- **Bals** : le **26 octobre 2021** (lors du repas), le **2 décembre 2021**, le **6 janvier 2022** (Galette des Rois), le **3 février 2022** (Tourtiiseaux) et le **3 mars 2022**
- **Concours de belote** externe le **26 novembre 2021**, interne les **17 décembre** et **7 avril 2022**
- **Concours de boules** le 19 mai 2022

MONTANT DE L'ADHESION

A l'unanimité, le montant de l'adhésion au club est fixé comme suit :

- 5 € pour les adhérents 2020 – 2021
- 10 € pour les nouveaux

auxquels il conviendra d'ajouter le montant de la licence pour ceux qui vont pratiquer le retraite sportive.

FONCTIONNEMENT DU SCRABBLE

Une réunion d'information à laquelle seront invités les responsables et les joueurs est prévue le **mardi 6 juillet à 10 heures à la Maison du Temps libre.**

Les activités du club cesseront du 28/12/2021 au 02/01/2022

AFFAIRES DIVERSES

La trésorière a présenté les résultats financiers de l'exercice 2020-2021 qui font ressortir une situation saine.

Le **forum des associations** est prévu le **28 août 2021**

A la question : **Peut-on refuser un adhérent qui ne veut pas se faire vacciner ?** Réponse de la Mairie via la Maison Départementale des Associations : la vaccination n'étant pas obligatoire, il n'est pas possible de refuser, les personnes concernées doivent respecter les règles sanitaires à savoir distanciation sociale, port du masque et gel hydroalcoolique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

La secrétaire

Lucette BOSSARD

La Présidente

Jeannine GRATON